

Année académique 2022 - 2023

Domaine Éducation

Bachelier: instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be **HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél: +32 (0) 65 40 41 48 Fax: +32 (0) 65 40 41 52 Mail: edu-mons@helha.be **HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES Tél: +32 (0) 71 35 29 34 Fax: +32(0)71354128 Mail: edu-gosselies@helha.be HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 40 Psychologie du développement 2						
Code	PEIM2B40PP	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Justine DELHAYE (justine.delhaye@helha.be) HELHa Campus Mons Marie-Eve DEMEURE (demeureme@helha.be) HELHa Gosselies Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline VANDER MEULEN (celine.vander.meulen@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à poursuivre l'éveil des futurs professionnels de l'enseignement aux fondements développementaux du fonctionnement cognitif, affectif et relationnel de la personne.

Cette unité participe à la mise en place des compétences de base qui permettraient aux étudiants de devenir des professionnels conscients des enjeux cognitifs, affectifs et relationnels propres à leur métier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant...

I. ...décrit, explique et illustre, notamment à partir de situations concrètes, les concepts et modèles vus au cours ;

II. ...analyse, à l'aide des concepts étudiés, différentes situations.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B40PPA Psychologie du développement

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B40PPA Psychologie du développement

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).



Année académique 2022-2023

Domaine Éducation

Bachelier: instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél: +32 (0) 65 40 41 48 Fax: +32 (0) 65 40 41 52 Mail: edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie du développement						
Code	14_PEIM2B40PPA	Caractère	Obligatoire			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h			
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Eve DEMEURE (demeureme@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Découvrir et apprendre à connaître un enfant dans son développement, dans son évolution au fil des ans, au fil de ses découvertes et de ses acquisitions, tel est l'objectif majeur poursuivi à travers cette activité d'apprentissage. La thématique du développement de l'enfant recouvrant de nombreuses facettes, il sera donc ici question de porter un regard tout particulier aux dimensions motrice, langagière et perceptive, affective, sociale et intellectuelle du développement global de l'enfant. Ceci, dans la perspective de dresser un portrait précis de celui-là même qui fera, tout au long de la carrière à venir des étudiants, l'objet d'une attention particulière.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Comme lors de l'activité d'apprentissage "Psychologie du Développement 1", il s'agira ici encore de viser tout spécialement l'acquisition de connaissances socio-affectives et relationnelles, de viser la mobilisation de connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe et pour une meilleure adaptation scolaire.

Plus particulièrement, au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

 $I.\ ... d\'{e} crire,\ expliquer\ et\ illustrer,\ notamment\ \grave{a}\ partir\ de\ situations\ concretes,\ les\ concepts\ et\ mod\`{e} les\ vus\ au\ cours\ ;$

II. ...analyser, à l'aide des concepts étudiés, différentes situations.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Si l'activité d'apprentissage "Psychologie du Développement 1" a permis de mettre en lumière les caractéristiques dominantes, en matière de développement, de la période s'étendant entre 0 et 3 ans, cette activité d'apprentissage, elle, s'arrachera à rendre compte des acquisitions pour les périodes 3-6 ans et 6-12 ans.

Plus particulièrement, l'accent sera mis sur les changements opérés dans les différentes dimensions du développement global que sont :

- Le développement moteur ;
- Le développement perceptif ;
- Le développement du langage ;
- Le développement affectif;
- Le développement intellectuel ;
- Le développement social.

Démarches d'apprentissage

Le cours s'attachera à définir les concepts de base relatifs au développement global pour chacune des tranches d'âge envisagées. Ceci tout en s'inscrivant dans le projet de rattacher, d'illustrer, tant que possible, les notions traitées à partir de comportements concrets, au plus proches de l'expérience subjective des étudiants.

Dans le cadre de l'activité d'apprentissage, les étudiants seront amenés à approfondir et présenter oralement, moyennant un support écrit obligatoire, des dimensions plus spécifiques du développement de l'enfant. Ainsi, c'est à l'occasion de moments d'échanges, dits "Carrefours Pépites", qu'ils diffuseront le fruit de leurs recherches personnelles, partageront leurs réflexions afin de mieux appréhender les différentes thématiques choisies par le groupe-classe.

Dispositifs d'aide à la réussite

/

Sources et références

Deldime, R. & Vermeulen, S. (2004). Le développement psychologique de l'enfant. Bruxelles : De Boeck.

Golse, B. (1994). Le développement affectif et intellectuel de l'enfant. Paris: Masson.

Hurtig, M., Rondal, J-A. (1981). Introduction à la psychologie de l'enfant. Bruxelles: Pierre Mardaga.

Stassen Bergen, K. (2000). Psychologie du développement. Mont-Royal (Québec): Modulo Editeur.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents de synthèse ont été construits pour les étudiants sur base des auteurs cités précédemment. Ceux-ci seront remis en version papier aux étudiants mais seront également postés sur la plateforme ConnectED.

A l'égard de ce support de cours, il est attendu de la part des étudiants de compléter ce dernier au moyen de leurs prises de notes personnelles.

Des articles, illustrations diverses et anecdotes viendront également étoffer le contenu-matière.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Dans le cadre du dispositif mis en place dit "Carrefours pépites", les étudiants sont amenés à prendre une part active dans la construction de leurs connaissances relatives au développement des enfants. Aussi, le travail de recherche qui leur est demandé en vue de préparer chacun des moments d'échanges "Carrefours pépites", sera valorisé, comptera pour 1/4 de la note globale du cours.

Concrètement, en vue du chaque Carrefour Papote, les étudiants devront **obligatoirement** réaliser :

- en amont du CP: un travail de recherche et de synthèse sur la/les thématique(s) qui sera/seront abordée(s) lors du CP.
- lors du CP: un travail de prise de notes des informations ressortant de l'échange.
- en aval des CP: un travail de positionnement personnel à l'égard du dispositif et des informations récoltées lors des CP.

A noter:

- La présence des étudiants aux Carrefours Pépites est obligatoire;
- Même en cas d'absence justifiée lors d'un Carrefour Pépites (certificat médical à l'appui), l'échéance de la remise du travail "en amont" du CP devra malgré tout être respectée --> il incombera à l'étudiant concerné de faire parvenir au professeur, par mail, le fruit de ses recherches préparatoires et ce, pour le jour même du CP auquel il sera absent. Tout travail remis en retard ne sera pris en compte.

I==> Le détail des consignes/ attendus à l'égard des Carrefours Pépites sera posté sur la plateforme ConnecteD.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	25				
Période d'évaluation	Exe	75			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

En cas de seconde session, seul l'examen sur le contenu-matière du cours concourra à l'évaluation de l'activité d'apprentissage. Le travail portant sur les Carrefours Pépites ne sera ainsi plus pris en compte dans l'évaluation finale du cours.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).